FRANCE 2030

L'AVENIR DEPUIS 1220

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE

Appel à projets

SOUTIEN À LA RECHERCHE

2026

Le programme « Soutien à la Recherche » est une initiative de l'Université de Montpellier financée par « France 2030 », dans le cadre du Programme d'Excellence I-SITE dont la labellisation en 2017 a permis un financement à hauteur de 20,8 M€.

Ce programme est ouvert à toutes les structures de recherche sous tutelle des établissements de l'entente stratégique rattachées aux pôles de l'Université de Montpellier

LE PROGRAMME « SOUTIEN À LA RECHERCHE » EN QUELQUES MOTS

Cet appel à projets comporte deux volets distincts. **Le premier volet « Equipements mi-lourds »** vise l'acquisition d'équipement de recherche en privilégiant leur **mutualisation** dans leur politique d'équipements au service de la recherche. Une attention particulière sera portée aux dossiers provenant des UAR pour accompagner la structuration en cours sur le site

Le second volet porte sur **le recrutement d'un post-doc (*jeune chercheur.se*)** afin de participer à l'émergence de projets susceptibles **d'amener des soumissions de projets à l'ERC** et la dynamisation de recherches finalisées pouvant conduire à de **futurs programmes de maturation**, **d'innovation** ou de **transfert** technologique. Pour l'appel à projet 2026, le programme « Soutien à la Recherche » **propose l'attribution de 14 financements** de contrats post-doctoraux dont 2 projets portés aux sciences sociales et aux sciences théoriques.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Les projets émanant de structure de recherche devront êtres soumis par leur directeur.trice.

❑ Pour le volet **Équipement** maximum de **2 dossiers par structure.**

❑ Pour le volet **POST-DOC (jeune chercheur.se)**, le total de dossiers soumis dépend de la structure et de sa taille :

Nombre d'EC et de Chercheur titulaires

- < 30 = 1 dossier
- 30 ≤ N < 60 = 2 dossiers
- 60 ≤ N < 100 = 3 dossiers
- N > 100 = 4 dossiers

Date limite : 24 septembre 2025, 17h CET

CONTACTS

Les formulaires de soumission disponibles sur le site internet de l'UM

Pour toute information relative à l'appel à projet « Soutien à la Recherche » ainsi que pour l'envoi des dossiers : dred-aap-soutien@umontpellier.fr

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

VOLET ÉQUIPEMENTS MI-LOURDS

Montant : **100 000 €** maximum par équipement

Pièces obligatoires : Toute demande d'équipement devra obligatoirement **être accompagnée d'un devis**.
L'ensemble des **cofinancements devra être acquis** le 7 novembre au plus tard.

Porteur : Les projets seront soumis uniquement **par les directeur.trice.s** des structures (UAR, plateformes, unités de recherche, FHU).

Achat : Les procédures d'acquisition doivent être mises en œuvre au plus tôt afin de garantir **un achat réalisé au 1er trimestre 2026** et une **installation réalisée avant fin décembre 2028**.

Pour des raisons liées à l'enregistrement comptable des dépenses, **les acquisitions d'équipements par une structure ayant l'UM comme tutelle**, devront, sauf exception, être effectuées par l'UM.

VOLET POST-DOC (*jeune chercheur.se*)

Montant : **82 387 €** soit une rémunération à l'INM 596 pour **une durée de 18 mois**.

Financement de l'environnement : L'environnement relatif au fonctionnement du post-doc doit être acquis par la structure à la date de soumission de la demande de financement PEI « Soutien à la Recherche ».

Porteur : Les projets seront soumis uniquement par des enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires **ayant un projet en cours** (toutes thématiques de recherche confondues) permettant de garantir l'environnement du.de la post-doc. Le porteur s'engage également à ne pas candidater à un appel à projet « post-doc » d'un PTL au cours de la même année.

Condition inhérente aux candidatures à l'ERC :

- *Starting Grant* : 0 à 10 ans d'expérience depuis la date certifiée de soutenance de thèse – lien internet

- *Consolidator Grant* : 5 à 15 ans d'expérience depuis la date certifiée de soutenance de thèse – lien internet

CALENDRIER

Etapes de l'appel à projets PEI – I-SITE « Soutien à la recherche 2026

15 juillet 2025
Lancement de l'appel à projets

24 septembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers (17h CET)

13 octobre 2025
Envoi aux évaluateurs internes et externes

3 novembre 2025
Retour des évaluations

14 novembre 2025
Analyse des dossiers en commission de sélection

18 novembre 2025
Analyse et validation des dossiers en COMIS

8 décembre 2025
Annonce des résultats

Janvier 2026
Mise à disposition des crédits

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Équipements mi-lourds :

- L'impact scientifique des équipements (caractère différenciant par rapport à d'autres sites au niveau national ; nécessité et pertinence au vu des enjeux de la recherche).
- Le caractère structurant de l'équipement évalué par le nombre de laboratoires ou d'équipes impactés.

Post-Doc (jeune chercheur.se) :

- L'excellence scientifique du.de la porteur.se et de son équipe.
- La crédibilité du recrutement du CDD au regard du projet scientifique.
- La qualité du projet et l'engagement du porteur(se) à déposer à l'ERC (Starting Grant & Consolidator Grant) ou à des dispositifs de financement de transfert technologique ou d'innovation.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une commission de sélection composée de scientifiques membres de la Commission de la Recherche de l'Université de Montpellier et des représentants des partenaires de l'entente stratégique qui unit les 16 établissements membres de l'ISITE, et de scientifiques extérieurs au site. Une proposition des dossiers retenus sera ensuite transmise au COMIS pour décision.

ENGAGEMENTS DU.DE LA PORTEUR.SE DE PROJET

- Faire figurer le logo de l'UM et FRANCE 2030 dans tous les documents relatifs à la réalisation du projet.
- Faire parvenir à dred-aap-soutien@umontpellier.fr, au plus tard dans les 2 mois suivant la fin du projet un bilan (bilan financier et rapport synthétique) qui pourra être utilisé dans les supports de communication de l'UM selon un modèle transmis avec le courrier de notification ;
- Appliquer systématiquement la charte de signature des publications de l'UM.
- Respecter les dispositions liées à la science ouverte et la loi pour une République numérique (publication en open access). Les porteurs des laboratoires sous tutelle UM déposeront le texte intégral des publications dans l'archive ouverte HAL-UM (https://hal.umontpellier.fr/).
- Effectuer les démarches d'obtention des autorisations/agréments de recherche nécessaires dans les secteurs réglementés (protocole de Nagoya, organismes génétiquement modifiés, utilisation d'animaux à des fins scientifiques, données de santé, utilisation des ressources génétiques et partage des avantages en résultant, bioéthique, …).
- Respecter, dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet soumis au présent appel à projets, les valeurs et principes d'intégrité scientifique destinés à garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux de tout travail de recherche, visés à l'article L.211-2 du Code de la recherche et énoncés par la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la Charte relative à l'intégrité scientifique de l'Université de Montpellier (UM).

INFORMATIONS UTILES

Formulaire de soumission Equipements mi lourds

Formulaire de soumission post doc (jeune chercheur.se)

Programme Soutien à la recherche 2026

Demande recrutement CDD contrat de projet

Modalités de gestion des crédits PEI

DAGI : Pour les achats : dagi-marches-publics@umontpellier.fr

DRH : Pour toute questions relatives au recrutement : drh-contractuels-rech-ens@umontpellier.fr

DAF-PEI : Pour toute demande financière relative au PEI : daf-pei@umontpellier.fr

L'appel à projet PEI I-SITE « Soutien à la recherche » est rattaché à la Direction de la Recherche et des Études Doctorales

Delphine DOLQUES (Directrice)
Joanna BOULON-BERTRAND (Cheffe de service SRECH)

Contact : Guillaume RUEDISUELI (Gestionnaire)
dred-aap-soutien@umontpellier.fr

IN PARTNERSHIP WITH